

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 4 juin 2013, à 19 h 30, au 525, rue Jolliet à Mont-Saint-Hilaire.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Richard Boucher, Brigitte Collin, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, David Picher, Isabelle Poisson, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi qu'Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames Reine Cossette et Manon Giguère et monsieur Jean-François Rabouin.

SONT AUSSI ABSENTS : madame Peggy Black et messieurs Gino Le Brasseur et Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-144-06-13

Il est proposé par monsieur David Picher d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.1. Décision sur des demandes de révision – Dossiers de juin (reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2013)
 - Direction générale
 - 6.2. DEP 5146 - Entretien mécanique de machines fixes – demande conjointe entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside
 - Service de l'organisation scolaire
 - 6.3. Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur pour l'année scolaire 2014-2015
 - 6.4. Hypothèses pour l'ajout d'espace et demandes au MELS (reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2013)
 - Service des ressources financières
 - 6.5. Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2013-2014 (reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2013)
 - 6.6. Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2013-2014 (reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2013)
 - 6.7. Adoption d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire (reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2013)
7. Points d'information
 - Service des ressources financières
 - 7.1. Budget des services centraux (reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2013)

Service du secrétariat général et des communications

7.2. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 2 avril 2013 (document déposé dans le portail)

8. Affaires diverses
 9. Protecteur de l'élève / Avis
 10. Parole au public
 11. Rapport de la présidente
 12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
 13. Ajournement de la séance
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2013

C-145-06-13

Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2013, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS :

4.1 Suivi à la dernière séance

Madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, fait un suivi concernant la demande formulée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le renouvellement du projet pédagogique particulier de l'École d'éducation internationale. Cette demande ne pourra être faite que pour deux ans.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole. Environ 75 personnes sont présentes.

- Des parents d'élèves de l'école de la Roselière font état de leur mécontentement face aux mesures prises à la fin de l'année scolaire afin de retirer le mobilier appartenant à la Corporation des parents de l'école de la Roselière et concernant la demande faite aux enseignants de choisir une autre école pour l'an prochain. Ils font état de l'élection de M. Richard Bourgoïn au poste de commissaire de la circonscription no 20.
- Un parent, dont l'élève fréquente l'école Pierre-Boucher, exprime son désaccord au sujet du transfert d'école de son enfant vers l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine.
- Un élève de l'école de la Roselière, accompagné d'un groupe d'une quinzaine d'élèves, fait état de sa tristesse de voir son école ne plus offrir le programme de pédagogie Waldorf. Il mentionne entre autre que cela obligera ses parents à défrayer des coûts importants pour l'envoyer dans une école privée.
- Un parent fait état de sa déception face au refus qu'elle-même et cinq autres familles ont reçu, à la suite d'une demande de scolarisation extraterritoriale dans une école primaire de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île qui offre un programme de gymnastique. Elle indique que quatre autres commissions scolaires ont accepté de telles demandes extraterritoriales pour cette même école.
- Un parent exprime son mécontentement du manque de suivi académique pour sa fille qui a un échec scolaire et doit redoubler. Il juge qu'elle n'a pas pu bénéficier de périodes de récupération de façon adéquate. Il fait état des autres services que sa fille a reçus, notamment de l'orthopédagogie.
- Un parent de l'école de la Roselière demande que la séance d'information prévue pour le 5 juin soit reportée afin que le nouveau commissaire élu

puisse y participer à titre de commissaire.

6. POINTS DE DÉCISION

Service du secrétariat général et des communications

6.1 Décision sur des demandes de révision – Dossiers de juin

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2013.

Direction générale

6.2 DEP 5146 - Entretien mécanique de machines fixes – demande conjointe entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside

Monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, présente ce dossier.

Considérant qu'il est possible pour deux commissions scolaires de présenter une demande conjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'obtention d'un programme de formation professionnelle;

Considérant le consensus régional du 25 avril 2013 entre les commissions scolaires de la Montérégie d'accepter l'intention de la Commission scolaire des Patriotes et de la Commission scolaire Riverside de présenter une demande conjointe pour le programme DEP 5146 – Entretien mécanique de machines fixes;

Considérant que l'analyse d'une demande conjointe pour le programme de formation professionnelle pour deux commissions scolaires est faite individuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que la Commission scolaire Riverside accepte de payer sa juste part des investissements d'implantation non financés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que c'est le Centre de formation professionnelle des Patriotes qui recevra la totalité du financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les investissements reliés à la mise en œuvre du programme DEP 5146;

Considérant l'étude réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires le 28 mai 2013;

C-146-06-13

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'approuver la demande conjointe pour le programme de formation DEP 5146 – Entretien mécanique de machines fixes – demande conjointe entre la Commission scolaire des Patriotes et la Commission scolaire Riverside.

De mandater le directeur général afin qu'il rédige un protocole d'entente entre les deux commissions scolaires qui encadrera les modalités relatives au partage des dispositifs de formation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.3 Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur pour l'année scolaire 2014-2015

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précise qu'une commission scolaire doit organiser les services éducatifs pour les personnes relevant de sa compétence ou, si elle accepte de donner suite à la demande des parents, les faire organiser par une autre commission scolaire avec laquelle elle a conclu une entente, en favorisant l'organisation des services le plus près possible du lieu de résidence des élèves;

Considérant l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule, entre autres, qu'avant la conclusion d'une entente avec une autre commission scolaire pour la prestation de services d'enseignement, la commission scolaire d'origine doit consulter les parents de chaque élève ou l'élève majeur susceptible d'être visé par une telle entente. Si l'élève est un élève handicapé ou un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la commission

scolaire doit consulter le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant que, depuis 1998-1999, tous les sondages tenus sur le sujet auprès des parents des élèves visés résidant à Contrecoeur ont été largement favorables à la scolarisation de ces élèves par la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant les impacts financiers, administratifs et politiques liés à la décision à prendre;

Considérant la recommandation du Comité de soutien à la mission émise lors de sa réunion tenue le 14 mai 2013;

C-147-06-13

Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle de répéter pour 2014-2015 l'opération de consultation qui fut effectuée pour 2013-2014, afin qu'une décision sur ce dossier soit prise à la séance du Conseil des commissaires du mois de décembre 2013.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS D'INFORMATION

Service des ressources financières

7.1 Budget des services centraux

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 juin 2013.

Service du secrétariat général et des communications

7.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 2 avril 2013

Un document a été déposé dans le portail.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant.

10. PAROLE AU PUBLIC

- Un parent d'un élève de l'école de la Roselière fait part du fait que son enfant adore fréquenter son école. Elle est vexée du fait que le directeur de l'école communique avec des parents afin de savoir s'ils maintiennent leur inscription en vue de l'année prochaine. Elle est d'avis que les mesures de transition annoncées le 30 janvier lors de la soirée d'information ne sont pas celles souhaitées par les parents. Elle demande si les murs seront repeints pour enlever la couleur azur. Mme Roberge indique, qu'à sa connaissance, aucun travail de peinture n'est prévu cet été à l'école de la Roselière.
- Un parent de l'école de la Roselière est outré du fait que le mobilier de l'école sera changé au cours de l'été et du fait que les enseignants présentement en place seront remplacés.
- Un parent d'un élève exprime sa déception du fait que son enfant présentant des difficultés d'apprentissage ne puisse bénéficier d'une entente de scolarisation extraterritoriale pour fréquenter l'école Vanguard à Montréal.
- Un parent d'une élève ayant fréquenté l'école de la Roselière compare le processus suivi par le Conseil des commissaires pour fermer l'école de la Roselière au processus suivi par les nazis durant la Deuxième Guerre mondiale pour exterminer les Juifs et demande à Mme Roberge si seule l'atteinte d'un nombre est pris en considération par la CSP dans le dossier

de cette école. À cette question, Mme Roberge répond non.

- Un parent félicite la Commission scolaire pour l'agrandissement de l'école de la Mosaique à Saint-Basile-le-Grand. Elle fait également état de sa satisfaction face à l'enseignante que son enfant a eu à l'école de la Roselière. Cette école est une deuxième famille pour les enfants et leurs parents. Elle est déçue que les enseignants quittent l'an prochain et que le lien soit alors rompu l'an prochain, même si l'école devient régulière. Elle souligne les valeurs positives que la communauté de l'école de la Roselière inculque aux enfants. La fermeture de cette école représente la fin de cette communauté.
- Un parent de l'école de la Roselière demande si l'éducation des enfants est du ressort de la Commission scolaire ou des parents. Mme Roberge indique que cela concerne autant les parents, les écoles, le ministère et la Commission scolaire ; chacun doit assumer les responsabilités qui lui reviennent.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

Activités politiques et de représentation

- Réunions du Comité exécutif et du CA de la CRÉ Montérégie Est - Adoption du PQDD
- Rencontre avec les préfets des deux MRC du territoire et le maire de Saint-Bruno-de-Montarville au sujet de la taxe scolaire
- Rencontre avec le député de Borduas, monsieur Pierre Duchesne

Activités médiatiques

- Entrevue pour le journal les Deux-Rives au sujet de la nouvelle école de Contrecoeur
- Entrevue pour l'Oeil Régional au sujet de l'indemnité de départ de la présidente de la FCSQ et des compressions budgétaires
- Entrevue pour le Journal Les Versants au sujet de la taxe
- Entrevue pour le Journal La Relève au sujet de la carte électorale et des élections scolaires de 2014
- Entrevue pour la radio FM 103,3 au sujet de la taxe scolaire
- Entrevue pour la radio Boom FM au sujet de la taxe scolaire, de l'échange de terrain avec la Ville de Boucherville et de la nouvelle école de Contrecoeur

Activités CSP

- Inauguration du centre d'entraînement de l'école secondaire du Mont-Bruno et annonce du premier tournoi de golf de la Fondation
- Tour du silence avec les élèves de l'école les Jeunes Découvreurs
- Vernissage d'œuvres artistiques des élèves de l'école Paul-VI
- Assemblée générale des membres du Magasin du monde de l'école secondaire De Mortagne
- Activité de reconnaissance pour le personnel de la CSP ayant 25 ans d'ancienneté
- Gala Méritas des élèves du volet international de l'école secondaire De Mortagne

Activités RCSM, FCSQ et régionales

- Rencontre préparatoire des délégués à l'AG de la FCSQ et soirée reconnaissance du RCSM
- Congrès et assemblée générale de la FCSQ

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Madame Carole Vigneault fait état des dossiers traités lors du dernier Comité de parents. Elle fait état des formations reçues lors du colloque de la

Fédération des comités de parents.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Johanne de Villers remercie son collègue M. Alain Langlois pour sa participation auprès du CFER à l'école De Mortagne. Elle fait par ailleurs état de son désaccord avec les éléments mentionnés à l'aide-mémoire de la séance de travail tenue le 7 mai 2013.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-148-06-13

À 21 h, il est proposé par monsieur Alain Langlois d'ajourner la présente séance au 25 juin 2013 à 19 h 30 au 1740 Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/df